



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2015-037

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2015

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-10-22-003 - Décision portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de HAUTE-GARONNE (Mme Michèle LUGRAND) (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-10-22-003

Décision portant nomination du Délégué Territorial adjoint
de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du
département de HAUTE-GARONNE (Mme Michèle
LUGRAND)

DECISION

Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de HAUTE-GARONNE

Le Directeur Général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 4 décembre 2014 portant nomination de M. Nicolas GRIVEL en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de HAUTE-GARONNE.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De nommer Madame Michèle LUGRAND, Sous-Préfète chargée de mission auprès du Préfet, en qualité de Déléguée Territoriale adjointe de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

ARTICLE 2 :

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de HAUTE-GARONNE .

Fait à Paris, le 22 octobre 2015


Nicolas GRIVEL

JEAN-PAUL LAPIERRE
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT